Section 974 Réunion

FO contre la désinfo

Trimestriel - juillet 2018
numéro 3

SOMMAIRE

1/ Éditorial p.1
2/ Actualités « Fonction publique » p.2
3/ Actualités « DGFiP » p.3
4/ inFOrmations retraites p.4
5/ Les bonnes nouvelles p.5

Editorial

Voici, à l'approche de la trêve hivernale, notre troisième numéro intitulé « FO contre la désinfo ».

En premier lieu, il ne faut pas se fier aux images et aux rumeurs véhiculées à l'égard de FO qui est avant tout une confédération.

A FO, nous ne défendons pas seulement les collègues de notre administration car nous considérons que les politiques actées dans les autres fonctions publiques seront applicables dans notre ministère. Même si localement, FO semble être dans une communication moindre, elle est présente à chaque débat, à chaque instance pour une vraie défense des agents, alors que le boycott donne un blanc-seing aux décisions de la Direction.

Ce titre a été aussi choisi car notre section a remarqué ces derniers temps des discours qui « collent » de moins en moins à la réalité du terrain qui ne correspond pas aux difficultés que les agents peuvent rencontrer chaque jour.

C'est encore plus flagrant à la Réunion où nous avons des difficultés spécifiques.
Cependant, notre DRFiP nous relaie parfaitement les mots de notre DGFiP : « TOUT VA POUR LE MIEUX DANS LE MEILLEUR DES MONDES ».

Par ailleurs, notre très respectable Cour des Comptes nous rapporte que notre administration (qui a déjà largement contribué aux politiques de réduction de personnel) pourrait encore envisager <u>une réduction de 30 000 agents en l'espace de 4 ans.</u>

Alors cher (e) collègue, tu croyais ton service en sous-effectif ?
QUE NENNI, selon certains observateurs / analystes de la Cour des Comptes, nous disposerions encore d'une belle marge de manœuvre ! Bonne lecture.

Fonction publique d'État

Le saviez-vous ?

Les fonctionnaires peuvent être autorisés à accomplir un service à temps partiel thérapeutique après un congé de maladie, un congé de longue maladie (CLM) , un congé de longue durée (CLD).

Aucune durée minimale d'arrêt de travail continu n'est exigée préalablement à l'octroi du temps partiel thérapeutique : le fonctionnaire peut donc bénéficier de ce dispositif dès lors qu'il a bénéficié d'un jour d'arrêt de travail.

Cette autorisation peut être accordée pour une période de 3 mois renouvelable dans la limite d'un an pour une même affection :

- Soit parce que la reprise des fonctions à temps partiel est reconnue comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'intéressé;
- Soit parce que l'intéressé doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé.
  Circulaire du 15 mai 2018 DGAFP ; article 34 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

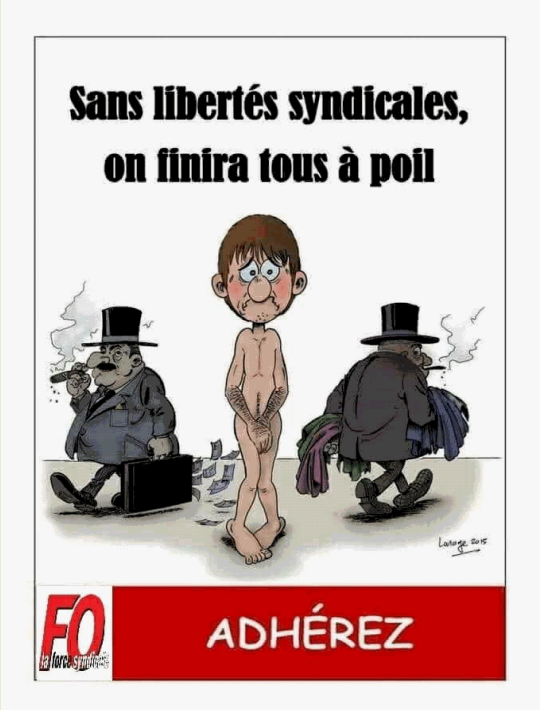

Les syndicats dont FO, demandent une augmentation substantielle des salaires en 2019. Le gouvernement s'entête, lui à vouloir imposer des réformes que les fonctionnaires rejettent. Ambiance électrique pour le rendez-vous salarial du 18 juin 2018. FO évalue la perte de pouvoir d'achat des 5,4 millions d'agents à 16 % depuis 2000.

Pour FO Fonction Publique, l'heure reste à la mobilisation.
Revendiquer pour améliorer sans cesse les conditions de travail et de vie des agents publics et le service rendu à l'usager continue de rester notre ligne de conduite.
Libres, indépendants et déterminés, les fonctionnaires et agents publics FORCE OUVRIÈRE ne lâcheront rien !

Actualités DGFiP

Cour des comptes

Rapport de la Cour des Comptes sur la DGFiP et recommandations : « plus vite, plus haut, plus fort ».
A défaut de connaître les conclusions du Comité Action Publique 2022 (« CAP22 »), le Rapport de la Cour des Comptes rendu publique le 20 juin « LA DGFiP, DIX ANS APRES LA FUSION » nous donne un aperçu d' « une transformation à accélérer ».

D'après la Cour, depuis 10 ans, il ne serait rien passé. Les deux anciennes directions n'auraient été que juxtaposées. Les régimes indemnitaires auraient été harmonisés vers le mieux disant. Le réseau territorial n'aurait été qu'insuffisamment réduit et subsisteraient d'importants Gisements de productivité.

CASSE 2022

ACTION PUBLIQUE 2022
DES PISTES DE RÉFLEXION INQUIÉTANTES POUR LA DGFiP

FO DGFIP

Rappel historique :

Avant la fusion :

75000 agents DGI
54000 agents DGCP

Aujourd'hui :

106 agents DGFiP

Dans un article du 28 Juin 2018 des ECHOS, notre administration est encore mise en cause : Gilles Johanet, procureur général près la Cour des Comptes, estime possible la suppression de 30 % des implantations et des effectifs de la DGFiP !

Nos agents apprécieront l'analyse. De nombreux services sont déjà en surcharge, les équipes de renfort sont un moyen dérisoire vu la configuration du département. Pour FO974, ce discours est tout simplement IN-AC-CEP-TABLE !

Ce sont donc **30 000 emplois DGFiP** qui disparaîtraient au rythme de 7 500 par an et c'est donc **encore la DGFiP** qui participerait massivement à l' « effort national ». Rappelons qu'E.MACRON a annoncé 120 000 suppressions de fonctionnaires dont 50 000 dans la sphère de l'État.

InFOrmations retraite

Avis de tempête !!

Après la mise en place (en 2014) de la Contribution pour la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie de 0,3%(pour les retraités percevant une retraite > à 1200€ bruts par mois), c'est au tour de la CSG d' être augmentée en 2018 de plus de 1,70 % pour les retraités dits moyens (+1200 € bruts mensuels).

La retenue à la Source :

Exemple : un couple de retraités percevant 2.500 € mensuels (Madame + Monsieur).
Leur impôt sur le revenu était de 1000€.
Ce couple percevra fin janvier 2019 : **2.500€**
-1,70 % de CSG soit **-42,50€** - impôts calculés sur les 1000/12) soit **-85,00€.**
Le ressenti pour ce couple de retraités sera de **127,50€ mensuels**

Une info presque confidentielle

Qu'est devenu le Fonds des Retraites mis en place par le gouvernement JOSPIN en 1999 ?

Et bien, celui-ci se porte en bien, ainsi fin 2017, l'Actif Net du FRR est de 36,4 milliards d'euros.

FO opposée à la réforme des retraites

Le mardi 17 juillet, le secrétaire général de Force Ouvrière Pascal Pavagaud a accordé une longue interview au journal Le Parisien. Et le successeur de Jean-Claude Mailly ne voit pas favorablement les plans du gouvernement : « concernant la réforme des retraites, FO est clairement opposé. Ça veut dire quoi la retraite par points pour chaque personne ? Le gouvernement doit abattre ses cartes. Tout le monde va y perdre, en particulier les femmes et ceux ayant des carrières hachées (chômage, maladie, aléas…) Le système par points, c'est le travail sans fin. Plus personne n'aura assez de points pour prendre sa retraite à un âge décent. »

LES BONNES NOUVELLES

Le site EPAF de la Saline ouvre enfin ses portes !

Voici donc avec beaucoup de retard, l'ouverture du centre de vacances EPAF de la Réunion.
Cher lecteur, nous espérons que, si tu fais partie des premiers utilisateurs du site, tu nous feras partager ton expérience (bonne ou mauvaise!).
Nous avons déjà constaté des problèmes de tarifs et nous déplorons que ceux-ci restent élevés malgré tout.

La salle de pause de Champ Fleuri va voir le jour !

Ça y est, suite à nos actions depuis le mois de mars, la Direction a annoncé que nous devrions avoir le local d'ici la rentrée (le devis des travaux est signé).

Pour les collègues inscrits à un concours ou un examen professionnel, s'ils ne participent pas à une action de formation , ceux-ci peuvent mobiliser leur CPF (compte personnel de formation) à raison de 6 x 5 heures. Petit bémol : ne pas avoir de CET à disposition (ou moins de 5 jours sur celui-ci). C'est un accord qui est à définir avec le chef, et il n'y pas d'obligation d'être enfermé dans un bureau.

Combien coûte l'adhésion à FO ?

1 heure de salaire par mois ; ainsi chacun cotise selon ses moyens.

Des taux de cotisations particuliers sont prévus pour ceux qui sont au chômage, à la retraite ou qui travaillent à temps partiel.

Comment régler la cotisation à FO ?

Comme vous voulez : par chèque (possibilité en 3 fois) ou par virement sur demande de notre RIB. A noter que chaque adhérent FO reçoit gratuitement la plupart des publications syndicales d'information, et que les cotisations syndicales sont, pour 66% déductibles des impôts.

Voir la procédure d'adhésion (imprimé + tarif) sur le lien suivant :

http://www.fo-dgfip-sd.fr/974/spip.php?article170

Secrétaire départemental :
Darwin DAMBREVILLE, CFiP de St-Pierre

Secrétaires départementaux adjoints :
Frédérique ALVAREZ, CFiP de St-Pierre
Gilles JUSTOME, SIP St-Denis EST
François HANTZ, SIP ST Louis

Trésorière et trésorier adjoint :
Nathalie JUSTOME, SIP St-Denis OUEST
Jean-Philippe PAYET, CFiP de St-Paul

Mél:fo.drfip974@gmail.com ou fo.drfip974@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/974/